

CCE du 19 juin à Trois Epis : les établissements sur la corde raide

Chaque année le CCE se déplace soit sur une destination que nous programmons dans le cadre de nos prestations tourisme, soit dans un établissement de l'entreprise. Cela nous a permis une fois de plus de mieux connaître le centre de Trois Epis et de constater sur place de la qualité de la prestation fournie par le personnel.

Avec 13 points à l'ordre du jour, nous avons un programme chargé.

- **Communication(s) du Président du CCE**

C'est désormais officiel, la MGEN est le seul organisme référencé, répondant pleinement au cahier des charges défini pour la gestion de la complémentaire santé des personnels de l'éducation nationale.

Pour la CFDT cette bonne nouvelle tant attendue, outre les financements qu'elle induit, renforce la crédibilité de notre mutuelle et nous rassure sur son positionnement dans un environnement fortement concurrentiel.

- **Communication(s) du Secrétaire du CCE**

Suite à la mise en place du site CCE : www.cce-ues-mgen.fr, nous pensions qu'il serait facile pour la plupart de télécharger les circulaires prestation que nous distribuons actuellement. Nous constatons malheureusement que l'accès au site n'est pas évident en particulier dans les établissements pour lesquels l'employeur n'a toujours pas pleinement déployé l'accès aux moyens informatiques. Nous avons dû réimprimer des formulaires en urgence pour les expédier dans les centres de travail.

A ce propos, la CFDT s'inquiète de la perspective d'un vote électronique pour les prochaines élections CE, ce qui ne semble pas poser problème aux autres organisations syndicales, prêtes à abandonner le vote à l'urne sans présumer des difficultés que cela peut générer pour nombre d'électeurs !!!

- **Adoption des procès verbaux des 7 et 27 janvier, 13 février et 16 mars 2009**

Les PV sont votés à l'unanimité. Rappelons à ce propos qu'ils seront disponibles à la consultation sur le site du CCE.

- **Présentation du Rapport Financier 2008 du Groupe MGEN (Article L. 2323-9 du Code du Travail)**

Sur proposition de la commission économique, **le recours à un expert est envisagé**. Le groupe MGEN est une structure complexe et les élus ont de plus en plus de mal à s'y retrouver dans les comptes.

3 cabinets sont proposés : Syndex d'une part, face à Secafi et Explicite qui proposeraient de s'allier pour une mission conjointe.

Le vote a permis de désigner Syndex par 6 voix (CFDT) Secafi et Explicite ayant recueilli 5 voix (CGT, UNSA) la CGC s'étant abstenue.

La mission portera en particulier sur :

- La situation financière du groupe
- L'analyse des transferts d'activité MGEN
- Les résultats des établissements au regard des CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)
- L'évolution de la masse salariale
- La fourniture d'outils d'analyse des comptes

Le CCE a aussi examiné globalement les **rapports annuels obligatoires** (comme ils sont aussi détaillés dans les différents CE, nous n'avons pas développé sur chaque sujet).

- **Bilan Social 2008 de l'UES MGEN, Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - année 2008, Rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes - année 2008, Bilan du travail à temps partiel - année 2008, Bilan sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail - année 2008**

Seul le rapport égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a donné lieu à une prise de position au regard de la situation spécifique sur MGEN union où les écarts sont avérés, sans que des pistes de résorption soient envisagées.

Sur ce rapport, les votes ont été les suivants : 6 abstentions (CFDT) , 4 pour (UNSA, CGC) la CGT ayant refusé de s'exprimer.

- **ADOSEN et projet de rapprochement avec la MGEN**

Information - Consultation (Article L.2323-6 du Code du Travail)

La CFDT comprend l'intérêt du regroupement de l'activité au sein de l'entreprise, comprend aussi le maintien de la structure juridique ADOSEN autorisant ainsi la poursuite de l'agrément permettant l'intervention en milieu scolaire. De plus, le projet tout en renforçant l'activité, réduit sensiblement les coûts de fonctionnement.

Nous sommes donc d'accord sur le principe, cependant n'ayant pas une vision claire de l'impact potentiel sur les personnels, nous nous sommes prononcés en abstention et avons demandé des que possible une présentation détaillée des orientations sur le secteur prévention recherche, éducation et promotion de la santé, avec les moyens prévus à cet effet.

- **Projet de restructuration concernant la Clinique médicale de Maisons Laffitte relevant de MGEN Action Sanitaire et Sociale**

Information - Consultation (Articles L. 2323-6 et L.2323-15 du Code du Travail)

- **Projet de reprise des activités de dialyse de l'Association MGEN de dialyse par MGEN Action Sanitaire et Sociale**

Information - Consultation (Article L. 2323-6 du Code du Travail)

- **Projet de rapprochement des activités de biologie médicale de la Clinique médicale de Maisons Laffitte et de l'Institut Marcel Rivière relevant de MGEN Action Sanitaire et Sociale, sur le site de Maisons Laffitte Information - Consultation (Article L. 2323-6 du Code du Travail)**

La restructuration de Maisons Laffitte est inscrite au SROS (schéma régional d'organisation sanitaire). Une négociation impliquant aussi l'hôpital des courses, situé à proximité, est menée depuis plusieurs années. La reconstruction immobilière n'a pas pu bénéficier du plan hôpital 2012, de plus la T2A (tarification à l'activité) a aussi une incidence importante. Après présentation d'un EPRD (Etat prévisionnel recettes dépenses) nettement déficitaire, le redressement de la situation du centre va être imposé par l'ARH (agence régionale d'hospitalisation). Une révision de l'organigramme est prévue à hauteur de 15 à 20 postes, avec redéfinition de l'activité.

Pour la CFDT, des mesures de gestion prévisionnelle des emplois auraient pu permettre d'anticiper. Aujourd'hui la perspective d'un plan social ne sera plus évitable et nous souhaitons avoir une information précise des postes occupés actuellement, des pyramides des âges et des prévisions de départ naturel.

La reprise des activités de dialyse a été acceptée à l'unanimité, pour le laboratoire, un report est demandé pour le CCE du 15 juillet, car le fonctionnement de l'IMR doit être aussi préservé, et les avis des Commissions Médicales sont encore divergents.